MAISON D'ARRÊT

2 rue de la Chevalerie 39000 LONS-LE-SAUNIER

DISP DE DIJON - département des affaires immobilières
72A rue d'Auxonne - BP13331 - 21033 Dijon
03 80 72 50 00
disp-dijon@justice.fr

APAVE - BC + SPS
420 rue B. Pascal - CS70162 - 39004 Lons-le-Saunier
03 84 86 18 50
batiment@apave.com

EXTENSION	NEUF	RÉNOVATION	PHASE	COMPÉTENCES
			DCE	ARCHITECTE ACOUSTIQUE X ÉCONOMIE COLORISTE BD-HQE-QEB PAYSAGE OPC

Julien KOTARSKI - architecte
3, rue de la Bougarde 39290 Offlanges
06 74 34 30 44
julien@kotarski.archi

CVF STRUCTURE
62B rue des Salines 39000 Lons-le-Saunier
03 84 24 49 05
contact@cvf-structures.fr

OTEIS
71B avenue Jean Jaurès - BP72125 - 21021 Dijon cedex
03 80 43 52 02
dijon@elithis.oteis.fr

Modifications

indices	date	libellé

CCTP GRUTAGE

28/10/26

var.

Projet

LOT 00

rédigé par : AL	vérifié par : JK		MALONS-CCTP-LOT00-261010.pages

CCTP

LOT 00 - GRUTAGE

1. PRÉAMBULE 3
 1.1. Avertissement 3
 1.2. Présentation de l'opération 3
 1.2.1. Programme du quartier confiance 3
 1.2.2. Programme du nouveau quartier de semi-liberté 4
2. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES 4
 2.1. Objet du lot 4
 2.2. Principe général 4
 2.3. Prestations comprises 5
 2.4. Matériel de levage 5
 2.5. Containers de manutention 5
 2.6. Organisation des opérations 5
 2.7. Sécurité 6
 2.8. Réception des prestations 6

1. PRÉAMBULE

1.1. Avertissement

L'entreprise est censée avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier, y compris des autres lots, afin de connaître avec précision ses limites de prestations. Elle doit également s'être rendue sur place afin d'appréhender précisément les lieux et les contraintes y afférent.

L'entreprise doit prévoir dans son offre tous les frais d'approvisionnement, de fourniture et de mise en œuvre des matériaux, la fourniture de tous les engins, échafaudages, protections collectives et individuelles ainsi que les appareils nécessaires au levage et au montage, la pose et la dépose de ces installations. Possibilité de mutualiser ces éléments avec les autres lots.

Nota : possibilité d'utiliser une nacelle dans la cour pour la mise en place des fenêtres, barreaux, caillebotis ou approvisionnement en étage. Cette nacelle devra impérativement être neutralisée en fin de journée.

1.2. Présentation de l'opération

La Maison d'Arrêt de Lons-le-Saunier a été mise en service en 1846. Elle est située en centre-ville et jouxte le palais de Justice, 2 rue de la Chevalerie à Lons-le-Saunier (39).
L'établissement dispose actuellement d'une capacité d'accueil de 39 places, réparties en :
- Un quartier hommes de 30 places
- Un quartier de semi-liberté de 9 places

Le périmètre d'intervention concerne l'aile nord-ouest de la Maison d'Arrêt, répartie sur quatre niveaux :
- Sous-sol : local technique / archives
- Rez-de-chaussée : quartier de semi-liberté en fonctionnement (6 cellules + office + douches collectives)
- R+1 : ancien quartier femmes désaffecté (5 cellules + espace libre)
- R+2 : ancien quartier femmes désaffecté (5 cellules + espace libre)

Cette aile est de construction ancienne (1846) avec des interventions successives au fil des décennies. Elle présente une structure traditionnelle en maçonnerie de pierre, des planchers bois ou mixtes, et une charpente bois sous toiture en tuiles.

1.2.1. Programme du quartier confiance

R+1 ET R+2 : ANCIEN QUARTIER FEMMES

L'ancien quartier femmes dispose actuellement de :
- 10 cellules existantes (5 par niveau), dépourvues de tout équipement

Surfaces comprises entre 8,88 m² (les deux plus petites) et 10,95 m² (les deux plus grandes)
- 2 espaces libres (1 par niveau), également non équipés

Programme à réaliser :
- 12 cellules équipées réparties comme suit :

7 cellules individuelles (surface < 10 m²)
5 cellules doubles (surface 10-11 m²)
- 1 local surveillant + 1 bureau audience
- 2 cellules supplémentaires de 10,6 m² chacune
- Au R+2, division du plateau existant (atelier) en 1 atelier de 24,8 m2 + 1 salle d'activité de 28,6 m2 + circulation 9 m2.

RDC : ACTUEL QUARTIER DE SEMI-LIBERTE

Le quartier actuel comprend :
- 6 cellules (de 9,55 à 10,95 m²)
- 1 office de 8,88 m² permettant l'accès à la cour nord-ouest
- Douches collectives à proximité

Programme à réaliser :
- 6 cellules équipées intégrées au quartier confiance/respect
- Maintien de l'accès à la cour nord-ouest

SOUS-SOL : LOCAL ARCHIVES/RESERVE

Programme à réaliser :
- Salle de musculation

1.2.2.Programme du nouveau quartier de semi-liberté

Quatre locaux existants seront réaffectés :
- 2 cellules vulnérables : 7,29 m² et 8,46 m²
- 1 parloir avocat (ancienne cellule de 8,46 m²) → à transférer dans la cour d'honneur
- 1 bureau chef de détention (ancienne cellule de 8,42 m²) → à relocaliser en détention
- Douches collectives à renover + capacité augmentée de 2 à 3 douches.

Création de 4 cellules individuelles : reprise intégrale, avec création/rénovation d'un espace sanitaire comprenant 1 wc + 1 lavabos.

2. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

2.1. Objet du lot

Le présent lot a pour objet la mise à disposition des moyens logistiques nécessaires au transfert des matériaux, matériels et équipements entre l'extérieur et l'intérieur de l'enceinte de la Maison d'Arrêt de Lons-le-Saunier dans le cadre des travaux de création du quartier de confiance et de réhabilitation des cellules.

Compte tenu des contraintes de sécurité pénitentiaire, les approvisionnements ne pourront être réalisés directement par les entreprises titulaires des autres lots.

Le titulaire du présent lot assurera l'ensemble des opérations de manutention, de levage, de transfert, de stockage temporaire et de coordination nécessaires au bon déroulement du chantier.

2.2. Principe général

Le principe retenu consiste à :
- mettre à disposition des containers métalliques de chantier ;
- permettre le chargement des matériaux à l'extérieur de l'enceinte pénitentiaire ;
- assurer le levage des containers au moyen d'une grue mobile adaptée ;
- franchir les murs d'enceinte de l'établissement ;
- déposer les containers dans la cour intérieure ou dans toute zone désignée par la maîtrise d'ouvrage ;
- réaliser les opérations inverses pour l'évacuation des déchets, gravats et matériels.

Ces opérations seront réalisées autant de fois que nécessaire pendant toute la durée du chantier.

2.3. Prestations comprises

Le titulaire devra notamment :
- études préalables de levage ;
- établissement des plans d'installation ;
- démarches administratives ;
- fourniture des notes de calcul ;
- fourniture des plans de calage ;
- amenée et repli des matériels ;
- mise à disposition d'une grue mobile ;
- mise à disposition des opérateurs qualifiés ;
- fourniture des élingues, palonniers et accessoires ;
- mise à disposition de containers métalliques manutentionnables ;
- coordination avec l'administration pénitentiaire ;
- balisage et sécurisation des zones de levage ;
- nettoyage des zones d'intervention.

2.4. Matériel de levage

A - Une grue mobile sera dimensionnée par l'entreprise en fonction :
- des hauteurs de franchissement ;
- des portées nécessaires ;
- des charges maximales à lever ;
- des contraintes d'accès au site.

Nota : les opérations de levage auront lieu sur une journée, la grue sera mise en place le matin avant chaque levage et replier le soir après chaque levage sur toute la durée du chantier. Elle ne sera en aucun cas laissée sur place en dehors des opérations de levage.

B - Une nacelle sera mise à disposition des autres corps d'état dans la cour des promenades pour la mise en place des fenêtres, barreaux, caillebotis ou autres approvisionnements en étage. Cette nacelle devra impérativement être neutralisée en fin de journée.

L'entreprise réalisera à ses frais l'ensemble des reconnaissances nécessaires.

2.5. Containers de manutention

Les containers seront :
- métalliques ;
- gerbables ;
- équipés de dispositifs certifiés de levage ;
- adaptés au transport de matériaux de construction ;
- verrouillables lorsque les contraintes de sécurité l'exigent.

Charge utile minimale indicative : 3 tonnes.
Volume minimal indicatif : 10 m^3.

2.6. Organisation des opérations

Les demandes de levage seront centralisées par l'OPC ou le coordonnateur de chantier.
Le titulaire devra être en mesure d'intervenir selon le planning prévisionnel et les besoins des entreprises.

Chaque campagne de grutage comprendra :
- mise en place et évacuation de la grue ;
- contrôle des zones de sécurité ;
- manutentions aller ;
- manutentions retour ;
- évacuation des déchets et gravats.

2.7. Sécurité

Les opérations seront réalisées conformément :
- au Code du Travail ;
- aux recommandations de la CNAM ;
- aux prescriptions SPS ;
- aux exigences de l'administration pénitentiaire ;
- aux procédures de sécurité du site.

Le titulaire devra assurer la présence permanente d'un chef de manœuvre qualifié.

2.8. Réception des prestations

Les prestations seront réputées achevées après :
- exécution des manutentions prévues ;
- repli des installations ;
- remise en état des zones utilisées.